Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260715-DEL202656-DE

Commune Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 15 juillet 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

Le mercredi 15 juillet 2026 à 19h00
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 9 juillet 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, BOCLAUD ADAM Laura, , , CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie, BERT THEBAULT Amandine

ABSENTS EXCUSES Vianney DERRIEN Jocelyne BUQUET

Le quorum étant atteint 13 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Colette GABORIAU est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 19 juin 2026 est adopté à l'unanimité

DEL – 2026 – 56 DROIT DE PREEMPTION

- **Parcelles B696 B419**

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles B696 , partielle, et B419 .
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- **Parcelle B693**

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelles B693 pour partie
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260715-DEL202656-DE

- **Parcelle A1663**

La maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1663.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

LE HINGLE, le 16 juillet 2026

La secrétaire, Colette GABORIAU

La Maire Odile DOUILLET FAOU



Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture